

Décret n° 2025-335 du 30 juillet 2025.
M. **NDINGA-BOMELLE (Lionel)**, pharmacien, est nommé directeur de la gestion des stocks et de la distribution à la centrale d'achats des médicaments essentiels et des produits de santé.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.